



Déclaration des élus SNUipp/SNES/SNEP- FSU CAPA des PEGC de l'académie de Nancy-Metz du 21 janvier 2016

Monsieur le Recteur,

L'année dernière, au niveau national, 6 collègues PEGC seulement ont déposé une demande de participation au mouvement inter académique. 5 d'entre eux ont obtenu satisfaction. Le nombre de demande reste marginal, conséquence directe de l'extinction des corps PEGC depuis de nombreuses années. Cependant, nous regrettons que tous n'obtiennent pas satisfaction alors que l'on constate chaque année, dans chaque académie, l'ouverture de postes suite au départ en retraite des PEGC.

Si nous pouvons noter la bienveillance de l'administration centrale à satisfaire les demandes des collègues, nous tenons cependant à souligner le fait que le droit à muter est totalement impossible dans certaines académies qui refusent systématiquement et sans discernement toute entrée. Ce droit devient quasi inexistant dans celles qui refusent certaines sections.

Il n'est pas acceptable que les quelques PEGC qui demandent à muter n'obtiennent pas tous satisfaction en raison d'iniquités de traitement dans les académies.

Le droit à muter se trouve ainsi entravé et cela n'est pas recevable notamment dans le cadre d'une demande de rapprochement de conjoints, de surcroît pour un corps dont l'âge moyen des collègues, tous en fin de carrière, est proche de 58 ans.

Afin de respecter le droit à mutation des collègues, les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous demandent, Monsieur le Recteur, d'accepter toutes les demandes d'entrée pour notre académie et de bien vouloir transmettre cette déclaration à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale.